

Comprendre et prévenir les violences sexistes et sexuelles en milieu festif

Bonjour et bienvenues !

Vos micros et caméras **sont coupées** parce que nous allons être vraiment nombreuses et nombreux !

Vous devez voir la présentation (ceci) et ma vidéo, et m'entendre si je suis là ! Merci d'ouvrir la partie **converser** pour les échanges.

#IciCESTCOOL

1

Comprendre et prévenir les violences sexistes et sexuelles en milieu festif

Marie Krumpe Quarré

#IciCESTCOOL

2

Marie KRUMPE QUARRÉ



Fondatrice de **La Cup est Pleine**, organisme de formation en **Égalité femme-homme** et **lutte contre les violences** faites aux femmes et aux enfants

Consultante formatrice auprès du **Collectif Féministe contre le Viol** et de la **Fondation des Femmes**, responsable de la campagne Ici les Femmes Festoient Sereines.



#ICI CEST COOL

3

Comprendre et prévenir les violences sexistes et sexuelles en milieu festif

- La formation dure 2h : de 14h30 à 16h30 !
- Des temps de questions sont prévus
- Le support vous sera envoyé par mail pour votre usage personnel uniquement
- Il n'y aura pas d'attestations de formation

#ICI CEST COOL

4



5

PROGRAMME

- Violences sexistes et sexuelles : de quoi parlons-nous ?
- Identifier les violences
 - Culture du viol
 - Définitions légales
- Violences en milieu festif
 - Particularités
 - Bonnes pratiques
 - Rôle des organisat·eur·rice·s
 - Rôle des témoins
 - Prise en charge des victimes
 - Ressources

6

Violences sexistes et sexuelles : de quoi parlons-nous ?

#IciCESTCOOL

7

QUESTIONS !

#IciCESTCOOL

8



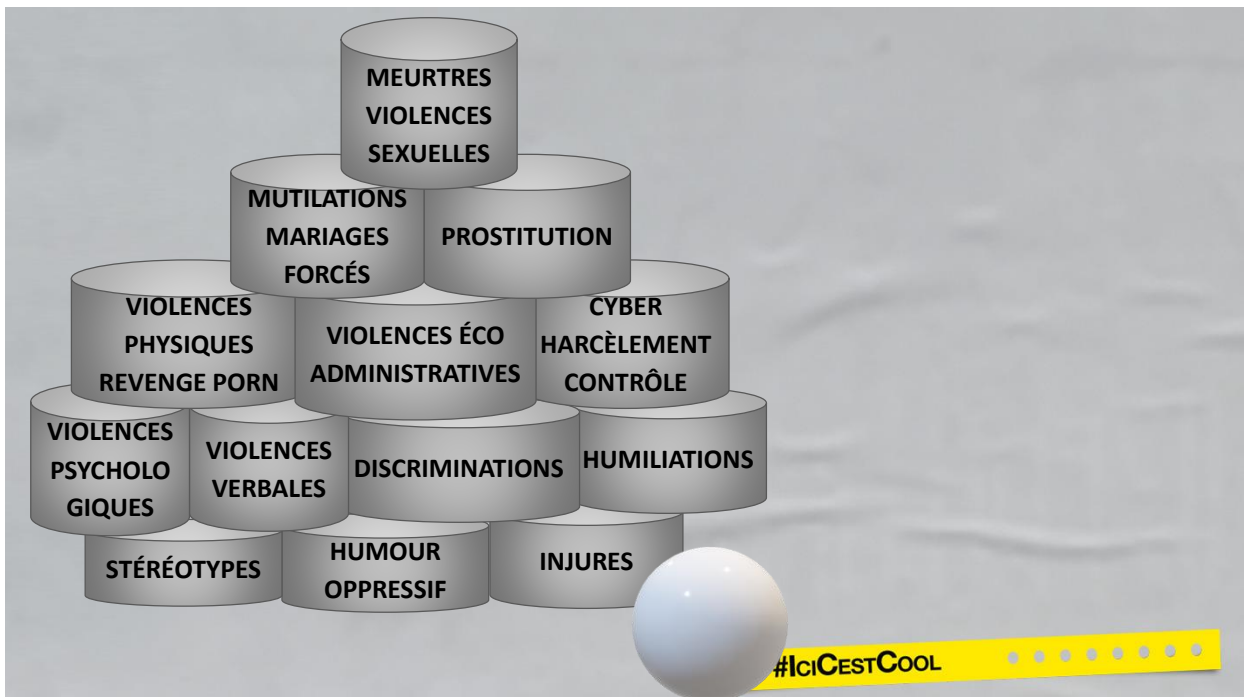
9



10



11



12



13



14

PROGRAMME

- Violences sexistes et sexuelles : de quoi parlons-nous ?
- Identifier les violences
 - Culture du viol
 - Définitions légales
- Violences en milieu festif
 - Particularités
 - Bonnes pratiques
 - ▶ Rôle des organisat·eur·rice·s
 - ▶ Rôle des témoins
 - ▶ Prise en charge des victimes
 - Ressources

#IciCESTCOOL

15

Identifier les violences

#IciCESTCOOL

16

Culture du viol

Environnement social et médiatique dans lequel les violences sexuelles trouvent des justifications, des excuses, sont simplement banalisées, voire acceptées

#ICI C'EST COOL

17

QUIZZ

Photo 2

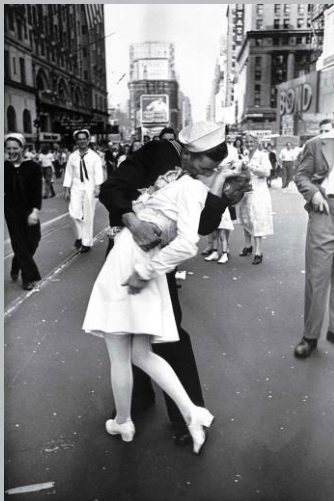


Photo 1



Photo 3

18

QUIZZ



COOL

19

Violences

**Culture des
violences**

Violences
Acceptables

#IciCESTCOOL

20

CONFLIT



VIOLENCE



#ICI CEST COOL

21

PROGRAMME

- Violences sexistes et sexuelles : de quoi parlons-nous ?
- Identifier les violences
 - Culture du viol
 - Définitions légales
- Violences en milieu festif
 - Particularités
 - Bonnes pratiques
 - Rôle des organisat·eur·rice·s
 - Rôle des témoins
 - Prise en charge des victimes
 - Ressources

#ICI CEST COOL

22

Définitions légales

CODE CIVIL



CODE PÉNAL

CRIMES
COUR
D'ASSISES



CODE DU TRAVAIL

DÉLITS
TRIBUNAL CORRECTIONNEL

CONTRAVENTIONS
TRIBUNAL DE POLICE

23

Définitions légales

“
Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par **violence, contrainte, menace ou surprise** est un viol.

VIOL

AGRESSION
SEXUELLE

VIOLENCES PHYSIQUES

HARCÈLEMENT SEXUEL

INJURE

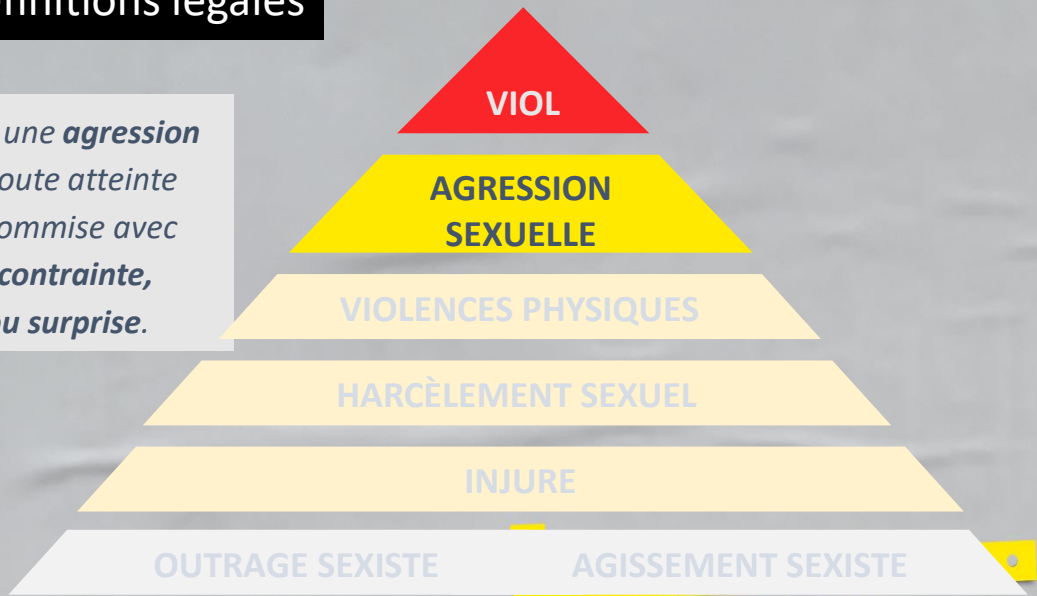
OUTRAGE SEXISTE

AGISSEMENT SEXISTE

24

Définitions légales

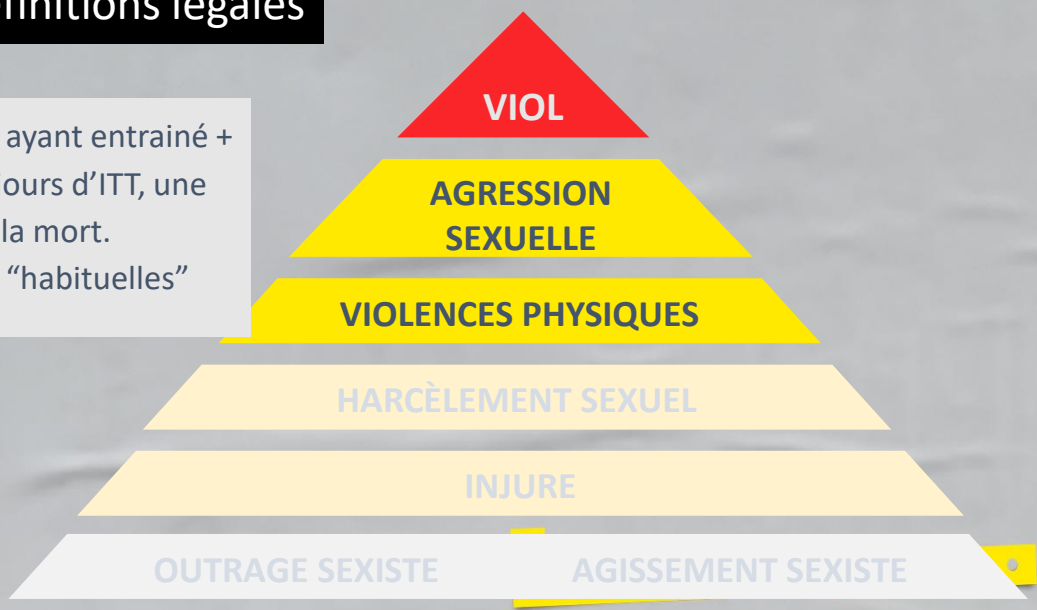
“
Constitue une **agression sexuelle** toute atteinte sexuelle commise avec **violence, contrainte, menace ou surprise**.



25

Définitions légales

Violences ayant entraîné + ou - de 8 jours d'ITT, une infirmité, la mort.
Violences "habituelles"



26

Définitions légales

“

Le **harcèlement sexuel** est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est **assimilé au harcèlement sexuel** le fait, même non répété, d'user de toute forme de **pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle**, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

VIOL

**AGRESSION
SEXUELLE**

VIOLENCES PHYSIQUES

HARCÈLEMENT SEXUEL

INJURE

OUTRAGE SEXISTE

AGISSEMENT SEXISTE

27

Définitions légales

“

Le **harcèlement sexuel** est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est **assimilé au harcèlement sexuel** le fait, même non répété, d'user de toute forme de **pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle**, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

VIOL

**AGRESSION
SEXUELLE**

VIOLENCES PHYSIQUES

HARCÈLEMENT SEXUEL



INJURE

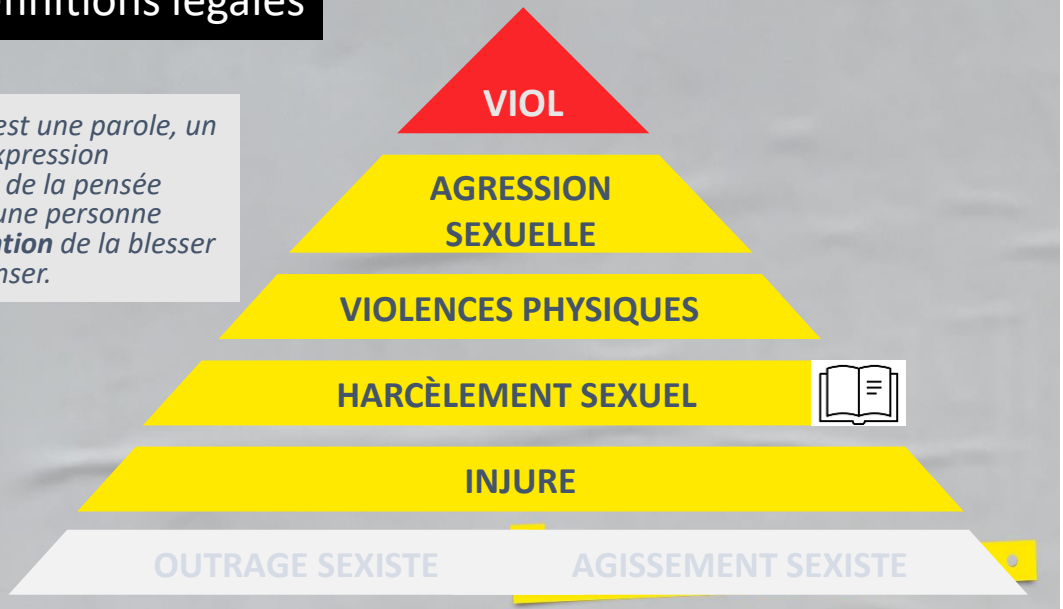
OUTRAGE SEXISTE

AGISSEMENT SEXISTE

28

Définitions légales

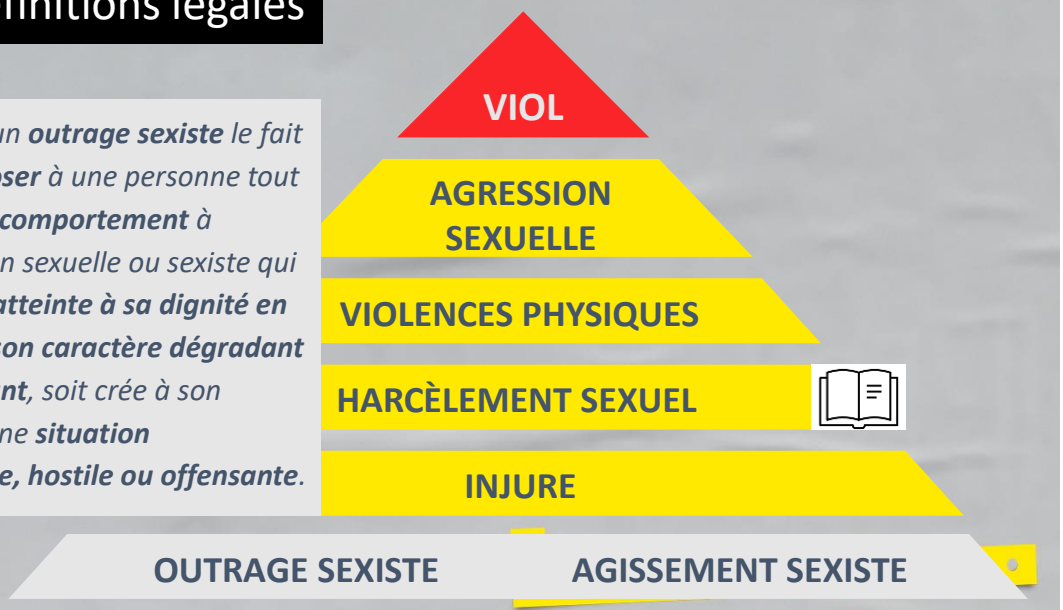
“ Une **injure** est une parole, un écrit, une expression quelconque de la pensée adressés à une personne **dans l'intention** de la blesser ou de l'offenser.



29

Définitions légales

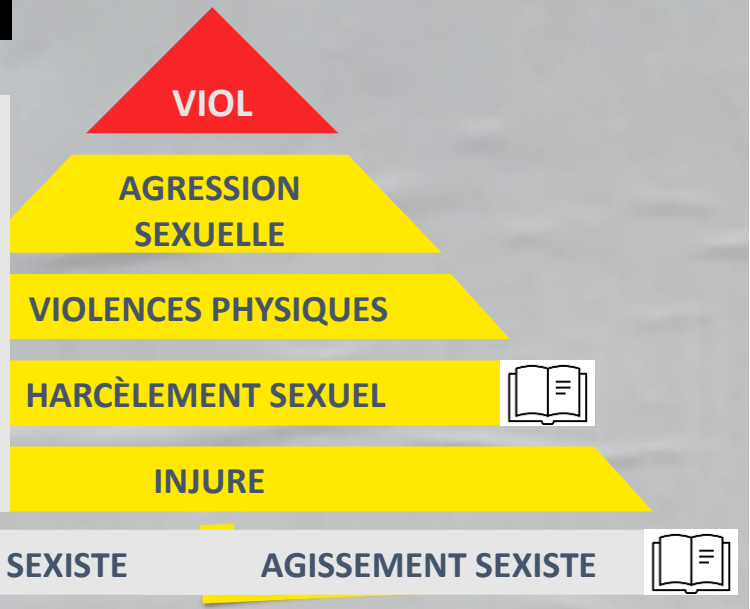
“ Constitue un **outrage sexiste** le fait [...] **d'imposer** à une personne tout **propos ou comportement** à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte **atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant**, soit crée à son encontre une **situation intimidante, hostile ou offensante**.



30

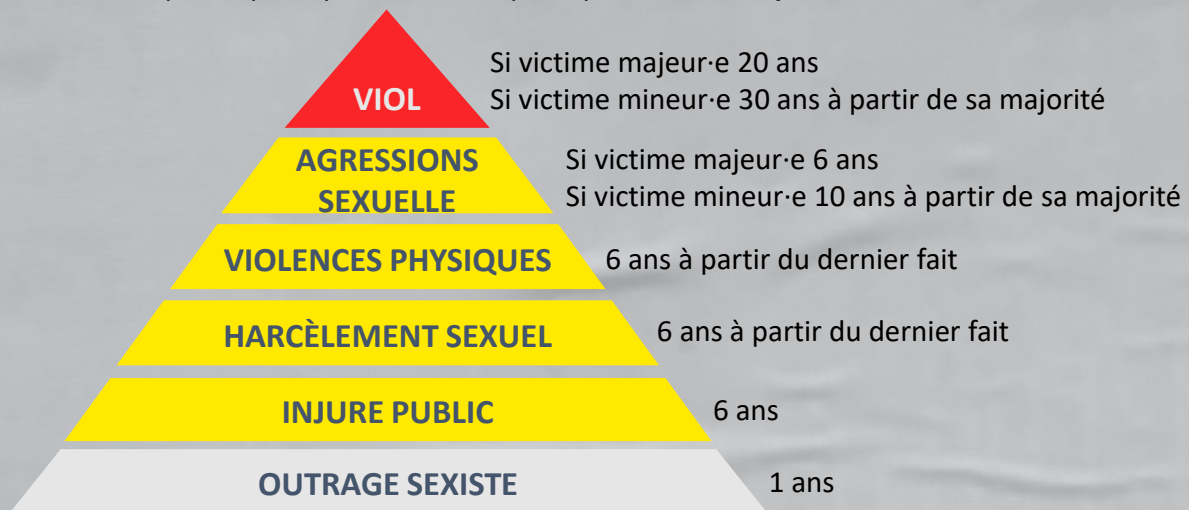
Définitions légales

“ Constitue un **outrage sexiste** le fait [...] d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte **atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant**, soit crée à son encontre une **situation intimidante, hostile ou offensante**.



31

Délais de prescription pour des faits qui se produiraient aujourd'hui



Pour des faits antérieurs consulter un·e juriste.

#IciCESTCOOL

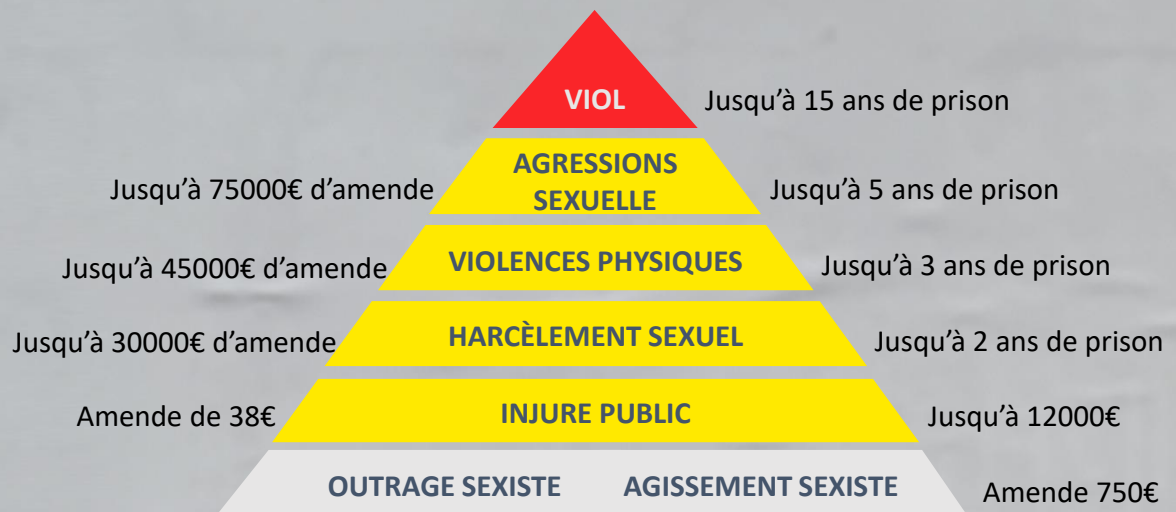
32

Consent tasse de thé

<https://www.youtube.com/watch?v=ywD9P9GCQJ8&t=4s>

#IciCESTCOOL

33



Ces peines sont augmentées en cas de circonstances aggravantes

#IciCESTCOOL

34

Les violences ont des conséquences graves sur les victimes et les témoins, qui ne sont pas corrélées à la “gravité pénale” de ces agressions. Les violences abîment, font mal, et modifient le parcours de vie des victimes.

80% des victimes de viol présentent un état de stress post-traumatique.

#ICI CEST COOL

35

QUESTIONS QUALIFICATION

#ICI CEST COOL

36

PROGRAMME

- Violences sexistes et sexuelles : de quoi parlons-nous ?
- Identifier les violences
 - Culture du viol
 - Définitions légales
- **Violences en milieu festif**
 - Particularités
 - Bonnes pratiques
 - ▶ Rôle des organisat·eur·rice·s
 - ▶ Rôle des témoins
 - ▶ Prise en charge des victimes
 - Ressources

#IciCESTCOOL

37

Viol en milieu festif compréhension et prévention

#IciCESTCOOL

38

Contexte festif favorisant agression

Visibilisation de victimes potentielles

Incitation mise en danger

Mise en place de coins isolés

Dévalorisation publique

Culpabilisation de comportements "de mise en danger"

Anonymisation des personnes

Récompense des comportements d'agresseur

"Culture du viol"

#IciCESTCOOL

39

Bonnes pratiques

#IciCESTCOOL

40



**TOLERANCE
ZERO**

NXN
AUX VIOLENCES

#ICI CEST COOL

41

Dénigrement - Dévalorisation - Incitation à la perte de contrôle



Surveiller les chants, "traditions", pressions du groupe



Veiller à avoir une communication NON OPPRESSIVE



Veiller au respect et à la bienveillance au sein des équipes

#ICI CEST COOL

42

Des outils



Au moindre doute : je demande !



A qui ça profite ?



Tolérance zéro

Humour "oppressif"

Agressions sexuelles

#IciCESTCOOL

43

Des outils

Être prêtes et prêts !

Procédure de gestion des agressions - responsable

Lieu d'accueil de victimes

Documentations

Contact long terme

#IciCESTCOOL

44

Porter assistance aux personnes en danger - un devoir légal et moral

*“ Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende”
(Article 223-6 Code Pénal)*

#ICI CEST COOL

45

Stopper pacifiquement et collectivement les faits de violence



CEST COOL

46

- Vérifier par un regard, un signe bref, si la personne a besoin d'aide : au pire vous vous faites rembarrer, rien de mortel.
- Faire semblant de connaître la victime. Si elle a besoin d'aide elle saisira l'opportunité
- Dans un groupe toujours se positionner contre les violences, toujours briser la solidarité masculine : ne pas rire aux "blagues" et propos sexistes, exprimer que vous n'êtes pas d'accord, que ça n'apporte rien, que ça vous met mal à l'aise, que vous ne l'acceptez pas



#ICI CEST COOL

47

Ce qu'il faut éviter de faire :

- Se la jouer preux chevalier, objectifier la victime, faire comme si c'était un-e prince-sse niais-e à sauver ou un pot de fleur à déplacer
- Faire escalader la violence verbale ou physique. Rester calme demande plus d'énergie et de finesse. L'objectif est de mettre la victime et vous-même en sécurité : ni flatter votre ego, ni montrer vos muscles.
- S'attendre à être infiniment remercié à la fin. La personne que vous avez aidé est sans doute reconnaissante, mais a d'autres choses à penser et faire, elle est peut-être choquée etc.



#ICI CEST COOL

48

Être vigilant·e·s sur la sortie

Eviter de laisser les personnes en état de vulnérabilité partir seules, ou avec un agresseur potentiel

Raccompagner au taxi

Prendre le numéro de plaque d'immatriculation

Payer un taxi si besoin

Attention aux "ami·e·s" : 90% des personnes violé·e·s connaissent leur agresseur.



#IciCESTCOOL

49

Si une agression sexuelle ou un viol se produit

Mettre en sécurité : protéger la victime, s'assurer qu'elle ne reparte pas seule ou avec l'agresseur.

Interagir avec la victime :

- Ne pas mettre en doute la parole de la victime (les preuves sont à chercher par la police, pas par vous)
- La déculpabiliser, lui dire que l'agresseur n'avait pas le droit,
- Appeler la police ou lui donner le numéro de la police,
- Ne pas faire d'injonctions, il n'y a pas de "bonne façon de se comporter en victime"
- Lui donner les numéros utiles comme le CFCV : 0 800 05 95 95

"Étouffer l'affaire" est un problème (sociétal), pas une solution !

#IciCESTCOOL

50

PROGRAMME

- Violences sexistes et sexuelles : de quoi parlons-nous ?
- Identifier les violences
 - Culture du viol
 - Définitions légales
- Violences en milieu festif
 - Particularités
 - Bonnes pratiques
 - ▶ Rôle des organisat·eur·rice·s
 - ▶ Rôle des témoins
 - ▶ Prise en charge des victimes
- Ressources

#IciCESTCOOL

51

5 PHRASES CLÉS POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES

“Je te crois” “Je vous crois”

“Je te soutiens” “Vous n’êtes pas seul·e”

“Ce n’est pas de ta faute” “Ce n’est pas vous le·la coupable”

“Il·elle n’avait pas le droit de faire ça”

“Je peux t’aider” “Nous allons trouver de l’aide”

#IciCESTCOOL

52

11 CONSEILS POUR ÉVITER LE VIOL EN SOIRÉE

- 1 • SOYEZ RÉALISTE**
Sauler une femme, c'est pas une technique de drague, c'est une technique de viol. Ne violez pas.
- 2 • SOYEZ PRÉCIS**
Si vous venez en aide à une femme, n'en profitez pas pour la violer ensuite.
- 3 • MÉNAGEZ VOS EFFORTS !**
Il ne faut jamais se glisser sous la porte ou escalader la paroi des toilettes, ni bondir d'un coin sombre sur une femme, ni la violer. Si vous êtes dans les toilettes et qu'une femme y entre, ne la violez pas.
- 4 • PRENEZ SOIN DE VOUS !**
Si l'alcool fait de vous un violeur, ne vous alcoolisez pas. Ne violez pas.
- 5 • FAITES VOUS UN MÉMO !**
Si une personne est endormie ou inconsciente : elle ne désire pas de sexe. Ne violez pas.
- 6 • UTILISEZ LE SYSTÈME POTE !**
Si vous n'êtes pas capable de vous empêcher d'agresser des gens, demandez à une amie de rester avec vous pour vous en empêcher. Ne violez pas.
- 7 • FAITES AU PLUS SIMPLE**
Pour savoir si une personne désire une relation sexuelle, demandez-lui. Ne violez pas.
- 8 • PORTEZ UN SIFFLET !**
Si vous craignez d'agresser quelqu'un « par accident », donnez-le à la personne qui vous accompagne, pour qu'elle puisse appeler à l'aide. Ne violez pas.
- 9 • SOYEZ TRÈS PREMIER DÉCRÉ**
Si vous payez un verre à une femme, elle comprend que vous lui payez un verre. C'est tout. Ne violez pas.
- 10 • SOYEZ HONNÊTE**
Si vous avez l'intention d'avoir des relations sexuelles avec une femme avec qui vous sortez, sans tenir compte de ce qu'elle ressentira à ce propos, dites-lui directement qu'il y a toutes les chances que vous la violiez. Sinon, elle pourrait le prendre comme un signe que vous n'avez pas prévu de la violer, et se sentir accidentellement en sécurité. Ne violez pas.
- 11 • NE VIOLEZ PAS.**

Victimes de viol, vous n'y êtes pour rien.
Le seul responsable, c'est le violeur.
Il n'avait pas le droit, c'est la loi.

SAOULER QUELQU'UN, CE N'EST PAS UNE TECHNIQUE DE DRAGUE, C'EST UNE TECHNIQUE DE VIOL.

**LE VIOL EST PUNI
de quinze à vingt ans
de réclusion criminelle.**
Art. 222-23

**Victimes de viol ou d'agression,
vous pouvez :**

- Appeler le 17
- Consulter un-e médecin
- Porter plainte
- Obtenir de l'aide : 0 800 05 95 95

53

Ressources

COLLECTIF FÉMINISTE CONTRE LE VIOL

VIOLS FEMMES INFORMATIONS

N° Vert 0 800 05 95 95

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Violences Femmes Info
3919

Viols - Femmes - Informations
0 800 05 95 95

AVFT
0145842424

54

27

Musée du harcèlement de rue

<https://www.youtube.com/watch?v=RKpKURPLB24>

#IciCESTCOOL

55

QUESTIONS
BILAN

#IciCESTCOOL

56

MERCI !

devenirpartenaire@icicestcool.org

<http://icicestcool.org>



marie@lacupestpleine.fr

